

Consultation sur la loi-cadre biodiversité - Bourgogne
Processus de préparation de la loi-cadre sur la biodiversité
TITRE CINQ – OUTILS DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Enjeux – Contexte

Les outils de préservation de la biodiversité terrestres et marins existants résultent d'évolutions successives, qui ne sont pas toujours intervenues dans le cadre d'une logique d'ensemble. Vue comme une boîte à outil, le code de l'environnement peut donner une impression de défaut de lisibilité, de redondance, mais aussi de manque de certains outils.

Cette critique est notamment exprimée, en particulier par des élus, pour ce qui concerne les outils juridiques de protection des espaces naturels. Elle porte sur :

- un manque de lisibilité des outils de protection ;
- l'utilisation d'outils trop nombreux sur un même territoire, avec des superpositions, des gestionnaires différents, d'où l'expression de « millefeuille ». En effet, on peut trouver des territoires classés en parc naturel régional, avec à l'intérieur un site Natura 2000, protégés par un site classé et une réserve naturelle, avec la présence d'un ou plusieurs arrêtés de protection de biotopes... ;
- l'existence dans le code de l'environnement de nombreux outils, avec leur logique propre, ce qui peut donner un sentiment de complexité.

Proposition actuelle de contenu

Il est proposé d'inclure dans la loi des mesures immédiates de clarification et simplification, mais aussi d'y fixer des objectifs d'amélioration de la lisibilité, de simplification et de modernisation des outils de protection des espaces naturels.

Par ailleurs des dispositions visant à mettre à jour ou créer certains outils pourraient être intégrées à la loi-cadre biodiversité :

- Amélioration des dispositifs relatifs aux espaces naturels : parcs naturels régionaux, parcs nationaux, réserves naturelles, réserves biologiques en forêt, Natura 2000, milieux aquatiques,
- Création de réserves halieutiques,
- Extension de l'observatoire de la consommation des terres agricoles aux espaces naturels et forestiers,
- Possibilité de lancer des DUP pour la préservation de la biodiversité, possibilité de créer des servitudes contractuelles en faveur de la biodiversité, amélioration du dispositif SAFER (outils, gouvernance) à des fins environnementales, amélioration des outils de l'action foncière pour la protection des espaces naturels, notamment ceux du Conservatoire du littoral

Pour orienter votre contribution...

Y a-t-il des expériences menées sur ces outils qui pourrait apporter des éléments à la réflexion nationale ?

Quels sont les outils qui semblent prioritaires pour répondre aux grands enjeux de biodiversité sur le territoire régional ?